

→ Recyclage : un acte concret de développement durable

Le recyclage permet de limiter les importations de matières premières, de contribuer aux économies d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre, d'aller dans le sens du développement durable et de participer à une démarche écologique et civique.

Une deuxième vie pour vos emballages

Après recyclage, les matières plastiques (polyéthylène et polypropylène) peuvent être ré-utilisées : clayettes et pots pour l'horticulture, toitures végétales, panneaux photovoltaïques, bacs de stockage et de manutention pour les entreprises et les collectivités, éléments de chantier pour le bâtiment et les travaux publics...

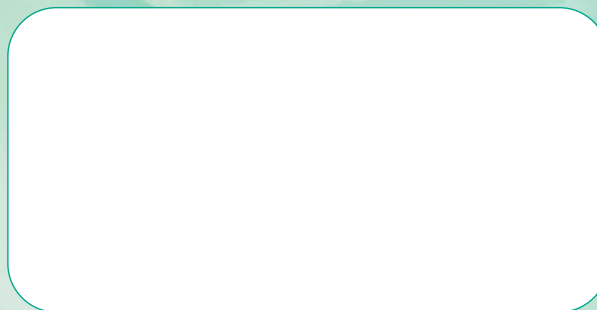


Les produits recyclés sont comparables aux autres produits en termes d'application, de qualité et de prix. Avec l'augmentation des volumes et des matériaux collectés, ils se multiplient dans tous les secteurs d'activité. Et nous sommes de plus en plus nombreux à acheter ces produits sans même savoir qu'ils proviennent d'une matière première recyclée.

A l'initiative de l'Union des Industries de la Fertilisation (UNIFA) en concertation avec l'Association Française de Commercialisation et de Mélanges d'Engrais (AFCOME), 150 metteurs en marché (fabricants, conditionneurs, importateurs) et 1300 distributeurs s'engagent, de façon collective et volontaire, dans une gestion responsable de leurs produits jusqu'à leur fin de vie, avec l'appui du réseau FNSEA et des Chambres d'agriculture.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'organisation nationale de collecte des produits d'agro-fourriture en fin de vie, gérée par ADIVALOR*.

Pour plus d'informations, renseignez-vous
auprès de votre conseiller habituel.



Tous les lieux et dates de collectes sont
publiés sur www.adivalor.fr

► N°Azur 0 810 12 18 85

PRIX APPEL LOCAL



ADIVALOR®

71, cours Albert Thomas - 69003 Lyon
tél. 04.72.68.93.80 - email : infos@adivalor.fr
www.adivalor.fr

*Les organisations représentant l'industrie de la protection des plantes (UIPP, UPJ), les fédérations de coopératives (Coop de France, INVIVO) et négociants agricoles (FNA) et les agriculteurs (APCA, FNSEA) sont les membres fondateurs d'ADIVALOR.

EMBALLAGES VIDES d'engrais

ensemble, recyclons !



mars 2008

je vais le dire à ma mère... 490 381 050 RCS LYON

allons plus loin pour la nature



ADIVALOR®

➔ Les bons gestes pour bien recycler les emballages vides d'engrais

Depuis octobre 2007, ADIVALOR organise des opérations de collecte des sacs et des big bag d'engrais et d'amendements. Pour faciliter les collectes, les étapes suivantes doivent être scrupuleusement respectées.



Big bags

➔ Secouez le big bag et **videz-le** intégralement de tout contenu



➔ **Enlevez les agrafes** métalliques



➔ Posez le big bag à plat, sur une surface plane et propre, et **pliez-le en 3**, avec l'anse à l'intérieur



➔ Faites **un fagot avec 10 big bags** pliés et attachez avec de la ficelle agricole



➔ **Stockez** vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette **astuce** : vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les sacs.



➔ **Apportez** vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées

Sacs

➔ Assurez-vous que les sacs sont bien **vidangés et le plus propre possible**



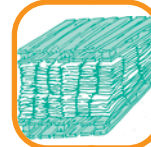
➔ Déposez les **sacs à plat** sur une surface propre **astuce** : disposez les ficelles sur le support avant de déposer les sacs pour faciliter la fabrication des fagots



➔ Faites **un fagot avec 50 sacs** à plat **et ficelez le fagot**



➔ **Stockez** vos fagots à l'abri des intempéries, sur une palette **astuce** : vous pouvez utiliser une deuxième palette, par-dessus, pour caler les sacs.



➔ **Apportez** vos fagots chez votre distributeur aux dates de collecte annoncées



Demandez une attestation qui prouve que vos emballages seront valorisés, conformément à la réglementation en vigueur.

➔ Pour bénéficier du service de collecte

- Vous êtes utilisateurs professionnels, exploitants agricoles ou organismes non agricoles.
- Vos emballages doivent être parfaitement vides : la présence de résidus de produits rend le recyclage impossible et présente des risques pour les opérateurs.
- Vos emballages doivent être bien fagotés ! Pas de vrac, ballot ou rouleau !
- Vous devez rapporter vos emballages vides chez votre distributeur, partenaire de la filière ADIVALOR (liste consultable sur le site internet www.adivalor.fr)
- À partir du 1^{er} juillet 2008, seuls les emballages portant le pictogramme Adivalor seront pris en charge gratuitement.



Ce pictogramme indique que le metteur en marché du produit contribue au financement de la collecte et de la valorisation des emballages usagés.



Ce service ne concerne que les emballages d'engrais et d'amendement. Des solutions sont à l'étude pour la gestion des big bags de semences ou d'aliments du bétail.

pour votre sécurité

Lors de la manipulation des emballages, il est important de :
➔ s'équiper de protections individuelles (gants, vêtements de travail...)

➔ ne pas boire, manger, ni fumer

Pour le stockage, il est recommandé de maintenir une distance de sécurité (5 mètres environ) entre les big bags usagés et les engrais.

en cas d'accident :

SAMU : 15.

Pompiers : 18 ou 112 à partir d'un portable.